



Paris, le 31 janvier 2018

Monsieur le Président,

Nos trois organisations syndicales ont, depuis plus d'un an, rencontré divers acteurs de la vie publique territoriale et tout récemment, les conseillers de Messieurs DARMANIN et DUSSOPT au sujet du dossier relatif à la fusion des cadres d'emplois des adjoint·e·s techniques des établissements d'enseignement avec celui du cadre d'emplois des adjoint·e·s techniques territoriaux·ales.

Nous avons, au cours de cette réunion qui s'est déroulée le 7 décembre dernier, évoqué la présence d'adjoint·e·s techniques des établissements d'enseignement au sein du bloc communal, qui seraient plus de 15 000, chiffre qui nous surprend beaucoup et qui mériterait sans doute d'être expertisé par l'AMF.

Au delà de cette question ponctuelle, notre volonté est d'associer pleinement l'ensemble des employeurs du versant territorial à notre démarche, la fusion des deux cadres d'emplois précités étant de nature à favoriser la mobilité des personnels concernés au bénéfice de tous.

C'est ce qui nous amène aujourd'hui à vous solliciter afin de vous présenter nos raisons et arguments en faveur de cette fusion qui concerne pour partie des personnels des communes et débattre avec vous des modalités qui pourraient être envisagées dans cette optique.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre requête et nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Pour FO
Le Secrétaire Fédéral,

Didier PIROT

Pour FA-FPT
Le Président,

Bruno COLLIGNON

Pour INTERCO CFDT
La Secrétaire Générale,

Claire LE CALONNEC

Monsieur François Deluga

Président de la commission FPT et ressources humaines

Association des Maires de France

41, quai d'Orsay

75343 - PARIS cedex 07